Nations Unies S/PV.5631



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5631e séance

Jeudi 15 février 2007, à 11 h 35

New York

Président :	M. Burian	(Slovaquie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Belle
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Ikouebe
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Bader
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2006/1003)

07-23992 (F)

La séance est ouverte à 11 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2006/1003)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili et d'Haïti des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mérorès (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/1003, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2007/88, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la France, le Panama, le Pérou et les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1743 (2007).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Il y a trois ans que le Conseil de sécurité, sous la présidence chinoise, a autorisé le déploiement immédiat de la Force multinationale intérimaire d'urgence en Haïti, avant que ne soit créée la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Ces trois dernières années, la MINUSTAH, avec l'appui ferme de toutes les parties, dont la Chine, a joué en Haïti un rôle crucial en stabilisant la situation, en organisant des élections présidentielles et parlementaires, et en lançant la reconstruction après le conflit.

Dans son rapport le plus récent (S/2006/1003), le Secrétaire général indique que l'environnement sécuritaire reste relativement stable dans la majeure partie du pays et que divers programmes de reconstruction sont en cours. La Chine se félicite de cette évolution de la situation et apprécie au plus haut point les efforts de la MINUSTAH.

Parallèlement aux progrès réalisés dans les processus de pacification et de reconstruction, des changements fondamentaux sont intervenus en ce qui concerne les principales difficultés que connaît Haïti. L'ONU, en particulier à travers la MINUSTAH, doit répondre à cette nouvelle situation en adaptant le mandat de la Mission, en revoyant l'ordre de ses priorités et en ajustant sa composition afin de répondre plus efficacement aux besoins réels de la population haïtienne.

Nous estimons que dans la période à venir, la tâche centrale de la MINUSTAH consistera à aider Haïti à réussir sa transition du maintien à la consolidation de la paix. Les progrès du pays en matière de stabilité et de développement dépendront de l'appui à long terme de la

communauté internationale. Cela dit, pour l'essentiel, ils dépendront avant tout d'Haïti.

Leur sûreté et leur sécurité étant globalement assurées, les Haïtiens attendent maintenant de plus en plus impatiemment de voir leurs conditions de vie s'améliorer, tout comme ils veulent un processus de réconciliation revitalisé, le développement économique, la justice sociale et l'instauration de l'état de droit. Le Gouvernement élu doit prendre des mesures positives pour répondre à leur volonté d'une gouvernance crédible, compétente et transparente. Nous espérons aussi que le Gouvernement honorera les engagements qu'il a pris auprès de la population et de ses partenaires internationaux, car l'engagement durable de la MINUSTAH en dépend.

Compte tenu des considérations qui précèdent, la Chine a proposé, lors des consultations, un certain nombre d'amendements au projet de résolution. Nous avons suggéré de prolonger de six mois le mandat de la MINUSTAH, conformément à la pratique habituelle en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix de l'ONU. En même temps, nous avons demandé au Secrétaire général de procéder à une évaluation détaillée et de présenter au Conseil un rapport sur la nouvelle situation et les risques qui existent sur le plan de la sécurité en Haïti, de sorte que le Conseil ait, avant de débattre et de décider de la prochaine prorogation du mandat de la MINUSTAH, la possibilité de remplir son rôle premier en élaborant une stratégie applicable et viable à long terme pour les Nations Unies et Haïti. Étant donné qu'une telle évaluation pourrait prendre beaucoup de temps à la MINUSTAH, la Chine approuve, à titre exceptionnel, une prorogation pour une période raisonnable sur la base des six mois d'origine. Nous espérons aussi que le Conseil continuera de s'en tenir à la pratique habituelle quant au temps dont doit disposer la MINUSTAH pour accomplir sa tâche.

La MINUSTAH a récemment renforcé ses opérations militaires contre les gangs armés. Bien que nécessaires à court terme, ces opérations militaires ne sauraient constituer une stratégie à long terme. Certains paragraphes du projet de résolution s'attardent trop sur les moyens militaires et pas suffisamment sur les priorités que sont, par exemple, la réconciliation politique et le relèvement économique. Lors des consultations, la Chine a proposé de modifier le projet de résolution en conséquence. Nous espérons que la MINUSTAH se conformera aux pratiques et principes établis des opérations de maintien de la paix de l'ONU et que le Gouvernement haïtien continuera de promouvoir sans relâche le dialogue politique et la réconciliation.

Le Conseil de sécurité, au paragraphe 3 de sa résolution 1608 (2005), a décidé d'accroître à titre temporaire les composantes militaire et policière de la MINUSTAH pour les élections en Haïti et demandé au Secrétaire général d'élaborer, en temps voulu, une stratégie de diminution progressive des forces de la MINUSTAH au cours de la période postélectorale. Nous pensons qu'avec la conclusion du cycle électoral, une prompte application de cette disposition donnera plus d'efficacité aux ressources limitées des Nations Unies.

Nous avons remarqué que si certains amendements proposés par la délégation chinoise ont effectivement été incorporés dans la résolution, plusieurs éléments importants n'y sont pas repris. Par conséquent, le projet de résolution n'est pas aussi équilibré et global que nous l'aurions espéré. Pleinement consciente des souhaits exprimés avec force par les coauteurs, la Chine, désireuse de faire preuve d'un maximum de souplesse, a consenti à mettre de côté un certain nombre de questions en suspens et a fait de son mieux pour faciliter le consensus. Nous espérons que lorsque le Conseil de sécurité examinera de nouveau la question, ces lacunes seront pleinement comblées en envisageant un renouvellement du mandat de la MINUSTAH.

La résolution 1743 (2007) du Conseil de sécurité, adoptée il y a quelques minutes à l'unanimité, démontre une fois de plus l'ambition et l'engagement de l'ONU en ce qui concerne Haïti. La Chine est prête à œuvrer avec d'autres pour faire en sorte que l'Organisation s'adapte aux nouvelles réalités dans les efforts qu'elle déploie pour aider le peuple haïtien à reprendre en mains son propre pays.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Si le Panama prend la parole, c'est d'abord pour insister sur l'importance que revêt la situation en Haïti pour notre pays, mais aussi pour remercier les pays de la région qui ont consacré des efforts et fourni des contingents à Haïti, parmi lesquels le Brésil, le Pérou, l'Argentine, l'Uruguay, la Bolivie, le Paraguay, le Chili, l'Équateur et le Guatemala – de même que les pays extérieurs à la région, comme Sri Lanka, le Népal et la Jordanie, qui ont fait de même et méritent à ce titre des remerciements particuliers.

Le Panama salue également les efforts déployés par la délégation péruvien et l'Ambassadeur Voto-

Bernales dans le processus de négociations de cette résolution sur Haïti. Je crois que le document, tel qu'il a été finalement adopté, contribuera de manière importante au développement et à la pacification d'Haïti.

Le Panama regrette que la prolongation prévue par la résolution ne dépasse pas huit mois, alors que le Secrétaire général, le Groupe des amis d'Haïti et Haïti lui-même espéraient obtenir 12 mois. Le Panama estime qu'il aurait fallu 12 mois pour évaluer en détail l'état du développement en Haïti. Le pays va avoir besoin, non seulement et avant tout, d'une gestion interne par les Haïtiens de leur processus économique et politique, mais aussi de l'appui des Nations Unies et des pays de la région. Cet appui ne devra pas être maintenu que sur 12 mois, mais bien au-delà. Durant cette période, j'ai bon espoir que les initiatives du Gouvernement haïtien aboutiront à des avancées qui permettront au Conseil de sécurité de faire évoluer la confirmation de la Mission en conséquence.

Je voudrais donner un exemple précis. J'espère qu'au cours des années et des mois à venir, nous serons en mesure de réduire les contingents militaires pour augmenter les forces de police, et de réduire les effectifs du personnel de sécurité pour augmenter les effectifs de ceux qui participent avant tout aux activités de renforcement des institutions. Je pense également qu'à un certain moment de cette phase, la Commission de consolidation de la paix interviendra pour appuyer Haïti sur la voie de son développement et que peu après, le Conseil de sécurité sera en mesure de s'acquitter de ses responsabilités là-bas.

Cependant, à cet égard, nous pensons qu'il aurait été approprié de proroger le mandat pour une période de 12 mois – notamment si l'on considère les résultats auxquels l'Ambassadeur Voto-Bernales est parvenu lors des négociations relatives aux engagements à l'égard du Gouvernement haïtien s'agissant du développement et du renforcement des institutions.

Le Président (parle en anglais) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 50.